

Lc28 mars 2002

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
Édifice Lomer-Gouin  
575, rue Saint-Amable,  
bureau 2.10  
Québec, Québec  
G1R 6A6

**Objet: Autoroute 30 dans l'axe de la 132**

Madame, Monsieur,

Je suis propriétaire de 3 immeubles commerciaux situé au route 132 à Ville Ste Catherine. Je suis veuve, mes locaux sont loués en ce moment, mais avec l'arrivée de la 30 dans l'axe de la 132, j'apprends de me retrouver sans locataires pour les 3 à 5 ans des travaux de construction. Ma retraite était assurément confortable et garantie avec ces revenus. Aujourd'hui j'ai des craintes, ces bâtiments sans locataires peuvent devenir un fardeau financier, avec des taxes municipales et scolaires de \$25,000 par année.

Serais-je forcé de vendre l'héritage de mon mari pour une route?

J'ai cru comprendre que toutes les arguments emmenés à choisir ce tracé est pour desservir Montréal ou pour convenir aux grandes surfaces déjà établies ou à venir. Qu'en est-il de nous, mon mari était établi à cet endroit avant le projet de la 30, aujourd'hui on me dit que je devrais être reconnaissante parce que le gouvernement paiera pour la rue Léo et la rue d'accès aux bâtiments? Mais que je devrai absorber les pertes de locations.

Je suis donc en désaccord avec cette autoroute en dépression. Et j'espère que votre rapport tiendra compte de l'avenir des petits commerçants, ceux qui se sont établis dans la région alors qu'il n'y avait que des champs et qui n'ont jamais eu de cadeau du Ministère comme les villes et les grandes surfaces e ce moment.

Jacqueline Leclerc

Laprairie, Qc